

COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI – Louis-Valery VERGEOT
– Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 14 septembre 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Mme Marie Martine TORRE, en son vivant retraitée, veuve TORRE, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO. Née à CUTTOLI-CORTICCHIATO le 4 mars 1922.
Décédée le 28 septembre 2016 à CUTTOLI-CORTICCHIATO ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, tant directement que du chef de son auteur, savoir Mr Jean Camille TORRE, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse du Sud)

1°) Une maison à usage d'habitation, cadastrée section A n°3165 lieudit Ficarella pour 01a 34ca.

2°) Une parcelle de terre, cadastrée section B n°310 lieudit Corticchiato pour 01a 64ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : joseph.melgrani@notaires.fr.

Pour avis Maître Joseph MELGRANI